

Image not found or type unknown



le droit detre en ensemble

Par **nini1626**, le **20/11/2009** à **21:22**

Bonjour,rrnrje suis actuellement avec un homme en instance de divorce il est passé en non conciliation signé et propriétaire de sa maison mais doit donner la part a son ex femme seulement le divorce nest toujours pas prononcé étant donné que le probleme de la maison nest pas résolu sommes nous dans la légalité de vivre ensemble ou detre ensemble tout simplement malgré quele divorce ne soit pas prononcé.rnMadame est parti du domicile conjugalerneje ne veux pas de probleme et ne souhaite pas quil en ai le fait detre passé en nconciliation fait il valoir quil sont séparé et quil peut entamer une nouvelle histoire